

# Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance

No 1-2016

du lundi 7 mars 2016

Président : Monsieur David EQUEY

Lundi 7 mars à 20h00, à Castelmont.

**1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour**

Appel :

Personnes présentes : 62

Excusées : 10

Retard :

Absents : 2

Démissions :

Future admission : 1

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

L'ordre du jour de la séance de ce soir vous est parvenu conformément aux modalités et aux délais prévus par la loi du 28 février 1956 sur les communes et par le règlement du conseil communal.

En raison de circonstances indépendantes de la volonté du bureau, l'ordre du jour qui vous a été initialement envoyé a du faire l'objet de deux modifications qui vous ont été communiquées, la dernière, par l'intermédiaire de vos présidents de groupe. Il est rappelé que la séance du 14 mars 2016 a été annulée. Comme les modifications sont fort nombreuses, les points de la modification de l'ordre du jour sont dictés un à un.

Les voici :

1. La discussion sur l'ordre du Opérations préliminaires : appel, ordre du jour
2. Procès-verbaux des 02, 30 novembre 2015 et 07 décembre 2015

3. Correspondance
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes
7. Assermentation(s)
8. Préavis municipal N° 1-2016 sollicitant un crédit d'investissement de CHF 113'600.- pour la révision du Plan directeur communal dans une démarche conjointe avec les Communes du district de l'Ouest lausannois, appelée «Plan directeur intercommunal» (PDi).
9. Préavis municipal N° 2-2016 sollicitant l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 1'232'000.- destiné à l'évolution de l'informatique communale de 2016 à 2021.
10. Réponse municipale à l'interpellation de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta & Consorts «Les dangers naturels prillérans sont-ils connus et leurs risques sont-ils maîtrisés?».
11. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Maurizio Mattia & Consorts «Politique énergétique et climatique».
12. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller David Boulaz & Consorts «Quelles mesures pour lutter contre les discriminations envers les personnes LGBT dans le milieu scolaire».
13. Motions, postulats et interpellations
14. Questions et divers
15. Contre-appel

La discussion sur la proposition sur l'ordre du jour et sur la modification présentée n'est pas demandée.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

## 2. **Procès-verbaux des 02, 30 novembre 2015 et 07 décembre 2015**

Ces procès-verbaux vous ont été adressés par envois postaux et électroniques avec les documents du Conseil.

### **Procès-verbal du 2 novembre 2015**

La lecture du procès-verbal du 2 novembre 2015 n'est pas demandée.

La parole est demandée concernant le procès-verbal par Madame Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) :

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Page 740, 1<sup>er</sup> paragraphe en haut de la page, je vous lis la phrase : "on a formé des agglomérations de Communes, mais maintenant on cherche...aller à un niveau supérieur." Il faut ajouter un "à". Comment ces associations intercommunales peuvent travailler ensemble, travailler avec le SDIS et l'ORPC ?

Le Président remercie Madame la Conseillère et précise que les corrections seront faites sur le procès-verbal.

La parole n'est plus demandée concernant le procès-verbal.

**Vote : Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015 est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications de forme demandées par Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta.**

#### **Procès-verbal du 30 novembre 2015**

La lecture du procès-verbal du 30 novembre 2015 n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée concernant ce procès-verbal.

**Vote : Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.**

#### **Procès-verbal du 7 décembre 2015**

La lecture du procès-verbal du 7 décembre 2015 n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée concernant ce procès-verbal.

M. le Président prend la parole : à la page 797, au point 7 *in fine* qui concernait le préavis municipal no 24-2015, il y a une petite erreur. Le résultat du vote n'a pas été reproduit. Le bureau se chargera de compléter ce manque. Le préavis ayant été accepté, M. le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

Pas de question. M. le Président propose toutefois de voter sur ce procès-verbal étant rappelé que le bureau procédera aux modifications nécessaires et que le résultat du vote a été communiqué dans le procès-verbal décisionnel, donc ne porte pas préjudice au bon déroulement de la votation qui avait concerné cet objet.

**Vote : Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015 est adopté à l'unanimité sous réserve de la modification de forme qui sera faite sous la forme d'un complément.**

### **3. Correspondance**

Le Bureau n'a pas reçu de correspondance spécifique.

En revanche, le Bureau a reçu des invitations à différentes manifestations qui se tiendront sur le territoire communal.

Le Président ou, à son défaut, la vice-présidente ou la seconde vice-présidente ou enfin un membre du bureau, y représenteront l'organe délibérant.

Le bureau du Conseil communal n'a pas reçu d'autres communications particulières depuis la dernière séance.

#### 4. Communications du bureau

1. M. le Président a représenté le législatif communal lors des occasions suivantes :

- le 9 janvier 2016, aux traditionnels apéritifs des sociétés locales et repas du petit Nouvel-An de la FSG Prilly ;
- le 27 janvier 2016 à l'apéritif festif organisé par la POLOUEST à la suite de l'obtention de son accréditation définitive, au CIGM ;
- le 5 février 2016 au rapport annuel du Service de défense contre l'incendie et de secours Malley, Prilly-Renens, au sous-sol de la salle communale de Renens ;
- le 6 février 2016 à la 107<sup>ème</sup> soirée annuelle de l'Union instrumentale de Prilly, à la grande salle ;
- le 9 février 2016 à la cérémonie concernant la pose du certificat 2000 Watts de la Halte de Prilly-Malley, à ladite halte ;
- le 19 février 2016 à l'assemblée générale de l'Association Prilly-Bradut, dans le sous-sol de la grande salle ;
- le 21 février 2016 à la traditionnelle journée festive de la Société des jardiniers de maisons bourgeoises, administrations et institutions du Canton de Vaud, à la grande salle ;

Le législatif communal a également été représenté le 23 décembre 2015, par Madame Monika Deillon-Verner au concert de Noël d'Alain Morisod et Sweet people organisé par la Commission d'animation, et par Madame Patrizia Clivaz Luchez, le 20 décembre 2015, au Théâtre Kleber-Méleau, pour la représentation de la pièce d'Alfred de Musset « On ne badine pas avec l'amour ».

2. La séance d'information sur les élections du 28 février 2016 organisée par le bureau du Conseil communal de Prilly et la Commission d'intégration suisses-immigrés de Prilly (CISIP), qui a eu lieu le jeudi 7 janvier 2016 de 19h00 à 22h00 à la Grande salle, a réuni plus de 80 personnes, un beau succès. Le Bureau remercie les participants, les groupes politiques qui ont tenu une table d'information dans les locaux à proximité de la grande salle, les membres de l'administration communale qui ont contribué à l'organisation de cette soirée, en particulier, Mesdames Mojonnet, Kéberlé, Sutterlet et Corbella et MM. Martin, Mayerat, Favre et Majeux.
3. Sur le plan politique, une délégation du bureau du Conseil composée du Président et des deux vice-présidentes, Mesdames Patrizia Clivaz Luchez et Pierrette Eberhard, a tenu une séance le 11 février 2016 avec Mesdames Joëlle Mojonnet et Christine Kéberlé, Secrétaire municipale et Secrétaire municipale adjointe, M. Alexandre Turrian, Secrétaire du Conseil, ainsi que d'autres membres de l'administration, en vue de l'organisation des élections générales communales appointées le 28 février 2016.

En compagnie de M. Georges Borer, ils ont assisté, le 1<sup>er</sup> mars 2016 au tirage au sort des listes pour le deuxième tour de l'élection à la municipalité.

4. M. le Président communique à présent les résultats des différents scrutins qui ont eu lieu le 28 février 2016. Il rappelle qu'il y avait également des votations fédérales ce jour-là.

### Résultat des votations fédérales



**Votation fédérale du 28 février 2016**  
**Procès-verbal communal**  
**Statut complet : Prilly**

**Formule 1**  
 28.02.2016  
 14:38  
 Page 1 de 2

Commune : Prilly

Electeurs inscrits : 5'674

Cartes de vote reçues : 3'256

#### N° : 01 Objet : Couple et famille

BULLETTINS	Rentrés	3'230
	Blancs	102
	Nuls	2
	Valables	3'126

Suffrages	
Oui	1'289
Non	1'837
Taux de participation	56.93 %

#### N° : 02 Objet : Renvoi des étrangers criminels

BULLETTINS	Rentrés	3'230
	Blancs	41
	Nuls	1
	Valables	3'188

Suffrages	
Oui	1'046
Non	2'142
Taux de participation	56.93 %

#### N° : 03 Objet : Denrées alimentaires

BULLETTINS	Rentrés	3'230
	Blancs	154
	Nuls	0
	Valables	3'076

Suffrages	
Oui	1'583
Non	1'513
Taux de participation	56.93 %

## N° : 04 Objet : Tunnel du Gothard

BULLETTINS	Rentrés	3'230
	Blancs	79
	Nuls	3
	Valables	3'148

Suffrages	
Oui	1'301
Non	1'847
Taux de participation	56.93 %

### Résultat de l'élection du premier tour de la Municipalité

M. le Président rappelle qu'il y avait 5 listes définies comme mandats dans Votelec. 7912 électeurs inscrits pour la Municipalité, plus que pour les fédérales parce qu'il y a les étrangers qui peuvent voter au niveau communal. Nous avons reçu 3748 cartes de votes. 3021 bulletins rentrés, 38 nuls et 2983 valables, dont 28 bulletins blancs. La majorité absolue a été arrêtée sur cette base à 1492, avec un taux de participation de 38,18 %. Le Président communique les résultats par candidat, dans l'ordre :

Candidat	Suffrages	Pourcentages	Statuts
GILLIÉRON Alain	1'709	57.29 %	Élu
HENZELIN Bertrand	1'453	48.71 %	Non élu
SIMON Olivier	1'436	48.14 %	Non élu
ÉQUÉY David	1'348	45.19 %	Non élu
PELLEGRINELLI Michel	1'164	39.02 %	Non élu
BOURQUIN BÜCHI Anne	1'087	36.44 %	Non élue
KRATTINGER BOUDJELTA Sylvie	902	30.24 %	Non élue
MATTIA Maurizio	636	21.32 %	Non élu
DEILLON Fabien	306	10.26 %	Non élu
EICHENBERGER Claudio	261	8.75 %	Non élu
HANISCH Youri	223	7.48 %	Non élu
BOLDEA Liviu	215	7.21 %	Non élu

M. le Président demande si les conseillers et conseillères souhaitent les suffrages par parti. La réponse est positive.

BULLETTINS	Provenant des partis ou groupes					Sans
	PDC	PLR	Verts	UDC	PS	
non modifiés	195	859	209	186	510	—
modifiés	63	111	31	24	204	—
sans dénom de parti	—	—	—	—	—	563
<b>TOTAL</b>	<b>258</b>	<b>970</b>	<b>240</b>	<b>210</b>	<b>714</b>	<b>563</b>

M. le Président demande si cette communication appelle des commentaires.  
Pas de commentaires.

### Résultat de l'élection au Conseil Communal

M. le Président rappelle que l'élection se déroule sur un seul tour, scrutin à la proportionnelle. M. le Président ne lit pas les 17 pages du procès-verbal et rappelle qu'il y avait 75 sièges à repourvoir, 7912 électeurs inscrits car les étrangers votent aussi dans ce cadre-là. Nous avons reçu 3748 cartes de votes avec un taux de participation de 36,01 %. 2849 bulletins rentrés, 44 bulletins blancs, 35 bulletins nuls et 2770 bulletins valables. M. le Président communique les suffrages dans l'ordre :

LISTES		SUFFRAGES DE PARTI					
N°	Dénomination	par liste	du groupe de listes apparentées 01 (PLR - PDC)				
01	PLR	78'158	78'158				
02	PS	65'943					
03	UDC	17'452					
04	PDC	11'677	11'677				
05	Verts	27'442					
	<b>Sous-total suffrages de parti</b>	<b>200'672</b>	<b>89'835</b>				
	Suffrages blancs	7'078					
	<b>Total</b>	<b>207'750</b>					

M. le Président communique ensuite les sièges :

Bilan	
Listes / Groupes de listes apparentées	Sièges
01 – Entente PLR. Les Libéraux-Radicaux - PDC Parti démocrate chrétien	<b>34</b>
02 – Parti Socialiste	<b>25</b>
03 – UDC Union démocratique du centre	<b>6</b>
05 – Les Verts	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>75</b>

M. le Président demande s'il y a des questions dans l'assemblée en rapport avec les résultats.

Il n'y a pas de questions.

Avant de passer au point 5 de l'ordre du jour, le Président remercie au nom du bureau toutes les personnes qui ont participé au scrutin du 28 février 2016, ainsi que l'administration communale et souligne que la journée s'est parfaitement déroulée avec une organisation un peu formaliste, mais qui a permis d'éviter des erreurs comme celles connues le 8 novembre 2015. Le Président est extrêmement satisfait du déroulement des opérations de vote en espérant que tout se passe aussi bien le 20 mars 2016, étant rappelé ici qu'il y a une votation cantonale avec la RIE III et le second tour de la Municipalité.

5. L'équipe de Sonomix nous informe que la séance de notre conseil sera rediffusée :

- Le vendredi 11 mars 2016 à 20h00
- Le samedi 12 mars 2016 à 14h00
- Le dimanche 13 mars 2016 à 19h00
- Le samedi 19 mars 2016 à 19h00
- Le dimanche 20 mars 2016 à 14h00

## 5. Communications municipales

Les communications municipales vous sont parvenues par la voie postale. Elles étaient initialement prévues pour l'ordre du jour du 14 mars 2016. La Municipalité souhaite-t-elle faire des commentaires à ce sujet ?

### **Ajout de M. le Municipal Michel PELLEGRINELLI (SOC) à la tribune.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est un courrier de la direction des services industriels, service de l'électricité, envoyé le 23 février 2016, concernant l'éclairage public :

« Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par cette lettre, nous aimerions vous remercier de la confiance que vous nous accordez dans la gestion de l'entretien de vos ensembles d'éclairage public, ainsi que de la collaboration avec votre service technique dans le cadre de nouvelles réalisations.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que, depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, votre parc d'éclairage public ne comporte plus aucune lampe à vapeur de mercure. Cet assainissement garantit une amélioration de la consommation et l'efficacité de votre parc d'éclairage public.

L'évolution dans ce domaine est constante depuis plusieurs années, avec l'arrivée des luminaires LED de tout bord la tâche se complexifie pour obtenir les bonnes garanties de fonctionnement et d'éclairage. Notre bureau de spécialistes se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos choix et projets.

Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous proposer un plan d'assainissement des luminaires vétustes pour les 5 à 10 prochaines années par un plan de renouvellement afin de garantir une efficacité constante en matière de consommation d'énergie et de prévision d'investissement.

Nous restons à votre entière disposition pour tout service et complément d'information.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Service de l'électricité »

### **Mme la Municipale Anne Bourquin Büchi (SOC) intervient à la tribune**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole pour vous donner une information sur le retrait du préavis no 3-2016.

En effet, comme vous l'avez vu, il a été retiré avant la séance bien que la séance de commission ait eu lieu. Nous avons proposé à votre Conseil communal ce préavis sur les nouveaux statuts de l'ASIGOS. Nous nous étions appuyés sur la procédure par le cabinet d'avocats qui a fait ces statuts. Nous nous sommes rendus compte trop tard que le cabinet s'est appuyé sur la Loi sur les Communes du 28 février 1956, ne tenant pas compte de la réforme de cette loi dans laquelle il y a un article 113, sur les associations intercommunales et le fonctionnement des associations intercommunales, qui impose que tout nouveau statut doit d'abord passer devant une commission liée à l'association intercommunale, puis être renvoyée aux municipalités s'il y a des demandes de modifications d'articles, puis seulement une fois que ce travail préalable aura été fait, est présentée devant les Conseillers communaux.

C'est pour ces raisons, par risque de vice de procédure qu'un Conseiller communal aurait pu soulever devant la Préfète, puisque l'on ne respectait pas cet article 113 que, à Prilly, nous avons décidé de retirer ce préavis sur les statuts. Une commission va être nommée assez rapidement, en principe après le 23 mars, c'est-à-dire après la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'ASIGOS et puis des Conseillers communaux des 3 Communes concernées, des 3 communes restantes Prilly, Jouxens et Romanel. Ils se réuniront pour discuter des divers articles des statuts litigieux, puisqu'il y en a sur lesquels tout le monde n'est pas d'accord. Les statuts seront ensuite renvoyés aux Communes, aux Municipalités qui se positionneront et seulement après renvoyé au Canton et enfin présenté devant votre Conseil Communal.

Vraisemblablement, il ne sera pas possible de le présenter encore durant cette législature, mais il sera impératif et on fera en sorte que le Canton nous réponde vite que ce préavis vous soit présenté encore en 2016, puisqu'il doit normalement prendre acte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Je suis à votre disposition pour d'autres informations.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions de la Municipalité. M. le Syndic répond par la négative. M. le Président demande si les communications municipales appellent des commentaires.

### **Madame la Conseillère Monika Deillon-Werner (UDC) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste une petite correction concernant la naturalisation. Dans la naturalisation ordinaire, il y a toute une famille avec 3 enfants, dont la date de naissance de l'enfant qui est avant le père. Madame la Conseillère demande une correction à ce propos.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il n'y a pas d'autres interventions.

#### **6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes**

Le Président demande si quelqu'un dans l'assemblée a représenté le législatif au sein de l'un ou l'autre de ces organismes.

Ce n'est pas le cas.

#### **7. Assermentation(s)**

M. le Président précise que ce point demeure pour des raisons liées à la Loi. Selon l'art. 32 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP; RSV 160.01), il n'y a pas lieu de procéder à une élection complémentaire lorsque le mandat d'un Conseiller ou d'une Conseillère devient vacant moins de six mois avant la fin de la législature, étant rappelé que nous sommes ici 74 puisque le parti socialiste doit repourvoir un de ces sièges. C'est la règle de base. Or, dans le Canton de Vaud on a des exceptions qui ont été mises en œuvre par la Chancellerie cantonale.

Les termes « il n'y a pas lieu » ne signifient pas forcément qu'il y a une obligation. Quant à l'élection complémentaire, l'art. 86 al. 5 LEDP précise les modalités en exposant que lorsque la liste des suppléants est épuisée, le conseil communal peut solliciter la mise

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste propose Monsieur Yan Giroud.

M. le Président a le plaisir d'accueillir ce soir au sein du conseil, Monsieur Yan Giroud. Il invite Monsieur Giroud à s'avancer devant le bureau et invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Je vais lire maintenant la promesse solennelle que M. Giroud devra faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, M. Giroud, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Monsieur Yan Giroud : « je le promets. ».

Le Président remercie M. Giroud et le félicite pour son assermentation ; il l'invite à prendre place dans les travées réservées à son groupe politique.

8. **Préavis municipal N° 1-2016 sollicitant un crédit d'investissement de CHF 113'600.- pour la révision du Plan directeur communal dans une démarche conjointe avec les Communes du district de l'Ouest lausannois, appelée «Plan directeur intercommunal» (PDi).**

Conformément à l'art. 76 al. 3 du règlement du conseil, le rapport de la commission ad hoc du Conseil communal a été communiqué par le président de ladite commission aux présidents de groupe 7 jours avant la séance du conseil et ensuite par le bureau aux membres du conseil.

Dans ces conditions, le Président propose de dispenser le rapporteur de la lecture du rapport dans son intégralité et de se limiter aux paragraphes « délibérations et vote » puis « conclusions ». Est-ce que cette manière de procéder suscite des oppositions ou des questions ?

Il n'y a pas d'oppositions ou questions.

Il est utile de relever à titre liminaire que le montant de ce préavis se chiffre à Fr. 113'600.-. Ce montant étant inférieur à la valeur seuil de Fr. 2'500'000.- fixée par l'art. 43 al. 6 RCC, et que dans ces conditions, le préavis n'a pas été examiné par la Commission des finances.

Le Président invite dès lors M. le Conseiller Jean-Michel PIGUET, rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Lecture du rapport

M. le Président précise qu'il y avait une proposition d'amendement. Il semblerait qu'il y ait un sous-amendement ou un contre-amendement. Le Président demande à M. le Conseiller Dupertuis s'il peut l'éclairer à ce sujet.

#### **M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais laisser la parole au Syndic qui nous a apporté des précisions pour ce soir sur cet amendement. Des précisions qui ne vont pas faire changer l'avis de la commission, mais tout simplement aller dans le même sens que la Municipalité le souhaite, puisqu'un investissement en principe, ne peut pas se faire sans un amortissement. Je laisse donc M. le Syndic prendre la parole et ensuite on reviendra pour corriger avec un sous-amendement le point 3 des conclusions de ce préavis.

#### **M. le Syndic Alain Gilliéron (PLR) a la parole**

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous propose pour sortir de ce problème d'amendement : un investissement doit avoir un amortissement. Il n'est pas permis de mettre un préavis sans amortir, même si c'est une petite somme. Donc il s'agit là, Boursier dixit, de faire le nécessaire pour que les Conseillers aient la possibilité dans les conclusions de voter un amortissement et la Municipalité vous propose d'amortir en une fois, sur une seule année, ces Fr. 113'600.-. C'est la proposition de la Municipalité et j'espère que vous y souscrirez.

#### **M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole**

Après avoir pris langue auprès des gens qui ont participé à la Commission ad hoc, il s'avère que l'on se rallie à la proposition municipale d'amortir en une seule fois sur un an.

M. le Président précise : « si j'ai bien saisi, vous modifiez votre amendement et ce que vous proposez avec la modification de l'amendement, c'est d'amortir sur un an au maximum, par la rubrique 420.331 urbanisme et constructions ? C'est bien celà ? »

La réponse est positive.

M. le Président ajoute : « vous me posez une colle en matière de procédure. Il y a deux solutions. Soit l'on considère que vous avez modifié votre amendement, vous pouvez le faire jusqu'à la fin des délibérations, soit l'on considère que la Municipalité a déposé un sous-amendement et il faudra que l'on vote le sous-amendement ensuite qui amende l'amendement et après l'on votera éventuellement l'amendement ainsi amendé et ensuite les conclusions ainsi amendées. ».

#### **M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole**

Pour simplifier, je crois qu'il faut être très clair, on se rallie à la proposition de modifier ce point 3. La Commission est d'accord de mentionner de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir en une seule fois sur une durée d'un an maximum.

Le Président met le sous-amendement au vote et rappelle qu'il propose de modifier l'amendement proposé par la Commission. Il relit la conclusion sous-amendée.

Conclusion no 3 du rapport préavis no 1-2016 : « financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur un an au maximum par la rubrique 420.331, intitulée urbanisme et constructions. »

M. le Conseiller Jan Mrazek (Les Verts) demande la parole.

### **M. le Conseiller Jan Mrazek (Les Verts) a la parole**

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je voulais juste intervenir par une remarque. Je suis assez étonné de la façon dont on procède ici, pas forcément sur la forme, mais sur le fait que justement il n'y ait que la forme. On vient de discuter d'un amendement auquel on discute, est-ce que l'on va faire un sous-amendement ou un contre-amendement ? Apparemment, aux préparatoires PLR, ils ont décidé de faire d'une certaine façon et apparemment en Commission, ils ont décidé de faire quelque chose, mais pour finir ils ont changé d'avis et çà ils n'en parlent pas.

J'aurais juste trouvé intéressant qu'on débattenne des arguments pour lesquels il vaut la peine peut-être de l'amortir plutôt sur 1 an ou plutôt sur 5 ans. Je ne vais pas ouvrir un débat là-dessus, mais je pensais juste intéressant de faire une remarque de la compréhension que j'ai du sujet. Si quelqu'un considère que ma vision n'est pas la bonne, j'aimerais bien que l'on me corrige, car j'aimerais bien savoir ce sur quoi je vote, le principe étant celui qu'au moment où on fait un certain investissement, s'il a une durée réelle, on fait en sorte que la charge financière qui lui incombe soit sur la même durée si on construit un bâtiment dont on pense qu'il sera utilisé pendant 30 ans, on amortit sur 30 ans. On ne peut pas amortir sur une durée plus longue, çà c'est le cadre légal. Un autre objet qui vaudrait 5 ans, on amortit sur 5 ans et donc la charge financière est équitablement répartie sur les exercices qui profitent de cet objet. Ici en l'occurrence, cet objet n'a pas de valeur intrinsèque et à partir de là, il doit être amorti sur une année. C'est la compréhension que j'ai du sujet et si c'est effectivement çà le débat, j'aurais juste trouvé intéressant que l'on parle de l'objet et pas uniquement de ces procédures.

M. le Président ouvre la discussion sur le sous-amendement. La discussion n'est pas demandée. Le Président rappelle que l'on discutera après sur le fond du projet si les amendement et sous-amendement sont adoptés et précise à M. le Conseiller Mrazek qu'il pourra intervenir.

Le Président met le sous-amendement au vote et rappelle qu'il propose de modifier l'amendement proposé par la Commission. Il relit la conclusion sous-amendée. Conclusion no 3 du rapport préavis no 1-2016 : « financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur un an au maximum par la rubrique 420.331, intitulée urbanisme et constructions. ».

**Vote : Le sous-amendement de la conclusion no 3 du rapport préavis no 1-2016 est accepté à l'unanimité, moins 3 abstentions.**

M. le Président propose de voter la conclusion no 3 amendée. Auparavant, le Président ouvre la discussion sur l'amendement de la Commission qui constatait à biffer la mention "et de l'amortir sur 5 ans au maximum" du point 3 des conclusions du préavis no 1-2016 et qui aurait donné le résultat suivant " de financer cette dépense par la trésorerie courante".

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président met l'amendement amendé au vote qui a la teneur suivante, point no 3 des conclusions du préavis n° 1-2016 : « de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur un an au maximum par la rubrique 420.331, intitulée urbanisme et constructions. ».

**Vote : L'amendement amendé de la conclusion no 3 du rapport préavis no 1-2016 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.**

M. le Président met au vote le point no 3 tel qu'amendé par le sous-amendement qui a supprimé l'amendement. M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président met au vote la modification définitive du point no 3 des conclusions du préavis no 1-2016, qui a la teneur suivante : « de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur un an au maximum par la rubrique 420.331, intitulée urbanisme et constructions. ».

Le point 3 des conclusions du préavis no 1-2016 amendé est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions. Le point 3 est à présent intitulé : « de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur un an au maximum par la rubrique 420.331, intitulée urbanisme et constructions. ».

M. le Président ouvre à présent la discussion sur le reste du préavis.

### **M. le Conseiller Aldo Rota (Indépendant) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Sans vouloir jouer au tatillon, j'abonde dans le sens de M. Mrazek, parce que j'ai l'impression que l'on rallume le feu pour voir s'il est éteint. Je pense que l'on aurait peut-être dû commencer par les conditions générales, plutôt que de s'occuper d'amendement et de sur-amendement et de sous-amendement qui fait usine à gaz. Ma question est la suivante : il me semble effectivement qu'il y a ici une usine à gaz. J'aimerais bien que le spécialiste municipal et de surcroit Syndic nous explique en quelques mots quelle est la différence finalement, comment doit-on situer le rôle du SDOL (schéma directeur quand-même hein ?) avec ce Plan directeur intercommunal dont il est vrai qu'il est plein de vertus, d'économies et de sens, ça c'est clair.

Et par la même occasion, lorsqu'il nous donne quelques explications là-dessus, j'aimerais bien effectivement qu'il nous guide un peu dans cette usine à gaz où on ne sait plus finalement qui fait quoi, qui est le groupe technique, parce qu'il me semble que ce sont plein de décideurs en fait qui s'informent mutuellement, au point effectivement de fermer la boucle lorsque le groupe technique va rapporter au GROFIL et le GROFIL est effectivement l'instance directrice du SDOL si je comprends bien ce qui fait que c'est vrai, on se communique et on s'informe parmi. Mais, ils sont où ceux qui font le boulot s'il vous plaît M. le Syndic ?

M. le Président demande si quelqu'un d'autre veut intervenir.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande à M. le Syndic s'il souhaite répondre.

### **M. le Syndic Alain Gilliéron (PLR) a la parole**

Monsieur Rota,

Je comprends votre perplexité, parce que j'étais exactement comme vous il y a 3 ans. Qu'est-ce que c'est que ce Plan directeur intercommunal ? On a déjà de multiples strates avec le PALM, le SDOL, etc. Pourquoi est-ce qu'on en rajoute encore une couche ? C'est le cas de le dire. Force est de constater qu'au fur et à mesure, il a fallu un certain temps, je suis d'accord, je ne vais jamais arriver en 20 minutes à le faire, puisqu'il a fallu 3 ans ; c'est pour convaincre les gens et vous-mêmes, Mesdames, Messieurs, de suivre cette voie du Plan directeur intercommunal qui fait que c'est un outil de pilotage du district, parce que cette fois-ci on parle de district et non pas du Plan directeur communal purement Prilliéran.

Vous avez compris, c'est un outil qui rassemble les 8 Plans directeurs communaux du district de l'ouest lausannois et ce plan, il le fallait, puisque grâce au SDOL (vous parliez, mais que fait le SDOL ? Est-ce que c'est le SDOL qui va faire ce PDI ?), il va être en effet l'outil que nous allons utiliser parce que dans les forces vives dans nos 8 communes, nous n'avons pas les forces pour faire ce travail. Donc, c'est en effet le SDOL qui va travailler, mais surtout et rassurez-vous c'est ce qui m'a en fin de compte conforté (il y a d'autres paramètres, je vous le dirai rapidement après), mais en tout cas c'est d'utiliser tout ce qui a été fait et vous le savez très bien, certains d'entre vous sont là depuis longtemps, vous avez beaucoup voté des crédits SDOL d'études, M. Deillon en effet, vous faites un peu la moue, je peux aussi vous comprendre. On a des millions, 2 à peu près bientôt, qui ont été dépensés en crédits d'études sur le plan Prilliéran pour ça. Tout ce que nous avons dépensé jusqu'à maintenant, nous allons l'utiliser.

Nous n'allons pas réinventer la roue. Nous allons utiliser tous ces différents dossiers (chantiers qu'on appelle année après année quand on vous demande les crédits) pour ensuite les mettre ensemble et créer (et c'est l'image qui a été trouvée) un arbre, avec un tronc commun. Le tronc commun représente les 8 communes et c'est les sujets sur lesquels les 8 communes seront ensemble avec des mêmes lignes directrices (par exemple la mobilité, puisque les axes, les BHNS sont transversaux). Il y a beaucoup de choses qui sont quand même propres à un front commun de sujets qui seraient pour les 8 communes. Et cela, c'est le tronc commun de l'arbre. Et ensuite, vous avez forcément des branches et ces branches sont les communes.

Chaque commune va garder ses prérogatives. Mesdames, Messieurs, on ne va pas aller dans une machine à gaz comme vous le craignez de manière à ce que nous perdions, vous comme la Municipalité d'ailleurs, toute possibilité d'intervention, de développement, de projets que nous aurions sur notre territoire et c'est sur la branche qui concernera Prilly, que vous aurez toujours toute latitude de traiter, de voter des préavis, de proposer certaines choses qui seront propres au développement de notre territoire. Il n'en demeure pas moins que l'outil qui va se faire, c'est vrai, est une première dans le Canton, c'est d'ailleurs pour ça que le Canton participe de manière extrêmement importante et le rapporteur l'a rappelé.

Il faut admettre que cette procédure maintenant va être dupliquée (alors peut-être que certains ne seront pas forcément très contents ailleurs), mais ça va être le cas, ces plans directeurs intercommunaux par région, par district, vont ensuite exister sur l'ensemble du territoire et le Canton va aussi exiger, parce que c'était une exigence pour revoir notre Plan directeur communal, nous devons faire partie du Plan directeur intercommunal.

Je dois vraiment dire ici que le travail qui a été fait pour convaincre les élus communaux exécutifs que nous sommes des 8 communes a été extrêmement conséquent pour vraiment nous prouver que cette base, légale ensuite qui devra être, pas opposable aux tiers, mais qui sera contraignante par rapport au Canton, que nous devons ensuite produire dans certaines situations de développement du territoire communal et bien elle doit exister, elle ne peut pas faire autrement qu'exister et c'est ce que nous vous demandons ici. Les 8 communes, je n'en suis pas tout à fait sûr, je ne veux pas trop m'avancer, mais toutes celles qui ont voté jusqu'à maintenant, l'ont accepté à l'unanimité.

Vous allez dire, c'est peut-être un peu plus facile pour elles, parce qu'elles commencent au début et nous, si nous n'avons pas une trop grosse enveloppe financière à participer à cette affaire, c'est aussi parce que nous sommes bien avancés avec notre plan général d'affectation (PGA) qui va influencer notre nouveau plan directeur communal et le fait d'intégrer tout ça dans cette structure nouvelle qui va être faite sur 3 – 4 ans.

Nous, nous aurons déjà terminé notre PGA qui va bientôt être mis à l'enquête publique auprès de la population et par voie de conséquence la modification de notre plan directeur et c'est aussi pour ça, vous pouvez le remarquer dans la clé de répartition, les 7 autres communes ont accepté que la Commune de Prilly ne paie pas en fonction et proportionnellement à sa population, mais paie moins que ce qui serait exigé si c'était le cas pour les autres communes.

Je vous demande au nom de la Municipalité de confirmer le vote de l'exécutif et comme législatif d'accepter ce plan directeur intercommunal qui n'est pas aussi incontournable qu'intercommunal.

M. le Président demande si quelqu'un d'autre veut intervenir.

### **Monsieur le Conseiller Jean Petit-Matile (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste une question, comme il y a un bel arbre avec beaucoup de branches, j'espère ou j'ose espérer qu'il y a une belle branche verte environnementale.

M. le Président demande si quelqu'un d'autre veut intervenir.

Pas d'autre intervention.

M. le Président propose donc de voter sur les conclusions amendées de ce préavis.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 1-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'études de CHF 113'600.- pour la révision du Plan directeur communal dans une démarche conjointe avec les Communes du district de l'Ouest lausannois, appelée « Plan directeur intercommunal » (PDi) ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par les projets du présent préavis, en vue de leur mise en œuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 1 an au maximum par la rubrique 420.331 « Urbanisme et constructions », tel qu'amendé ;
4. de faire figurer sous la rubrique 420.390 « Urbanisme et constructions » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

**Vote : Les conclusions amendées du préavis no 1-2016 sont adoptées à l'unanimité.**

9. **Préavis municipal N° 2-2016 sollicitant l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 1'232'000.- destiné à l'évolution de l'informatique communale de 2016 à 2021.**

M. le Président précise que, par un malheureux concours de circonstances, les Conseillers n'ont pas reçu le rapport. C'est imputable au bureau et il s'en excuse. Le rapport n'a pas été remis dans le délai de 7 jours avant le Conseil. Ce rapport a néanmoins été communiqué relativement tôt et a été diffusé sur l'intranet du site de Prilly.ch.

M. le Président demande si les Conseillers et Conseillères souhaitent que l'intégralité du rapport soit lu ou s'ils souhaitent que le rapport soit lu comme d'ordinaire en demandant au rapporteur de se limiter aux paragraphes « délibérations et vote », puis « conclusions ».

Personne ne demande la lecture intégrale du rapport. Le Président propose dès lors de procéder comme d'ordinaire et invite le rapporteur de la commission, M. Charly Oberson à la tribune pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote », puis conclusions.

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis no 2-2016.

La discussion est demandée.

### **Mme la Conseillère Johanna MONNEY (Les Verts) a la parole**

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Juste une petite précision, parce que ce n'était peut-être pas évident, j'étais membre de la Commission, mais ça m'a échappé lors de la relecture du rapport, le guide dont fait mention le rapport, il s'agit du guide des achats professionnels responsables qui a été développé notamment par le Canton de Vaud et qui propose aux collectivités l'introduction de critères pour un développement durable dans l'achat de cette collectivité. Ce guide peut être trouvé sur le site du Canton ou sur le site <http://www.achats-responsables.ch>.

### **M. le Conseiller Jan Mrazek (Les Verts) a la parole**

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Premièrement dans ce rapport, je trouve qu'il y a plusieurs éléments très intéressants par rapport aux choix qui sont faits, je mentionne notamment 2 éléments qui avaient été moins largement traités lors de la dernière discussion autour de l'informatique et celui de l'audit sur les questions de sécurité et je pense que c'est un élément effectivement important. Je souscris également très fortement au choix qui a été fait de maintenir des serveurs au niveau local qui est un très bon choix pour plusieurs raisons. Je souligne vraiment ces 2 points qui ne sont pas tellement ressortis. Par contre, il y avait une question qui ne transparait pas dans le préavis et je ne l'ai pas vu non plus dans le rapport de la commission, même si je crois avoir entendu qu'il y avait eu 2, 3 discussions. Rien n'est mentionné par rapport à l'utilisation de logiciels libres ou open source dans le préavis, donc pour certains outils professionnels, il n'y a pas forcément d'alternative, pour d'autres il y en a, le Canton avait fait certaines tentatives. Il y a plusieurs solutions qui peuvent exister, donc j'aurais trouvé intéressant de savoir jusqu'où la réflexion avait été menée et quels arguments avaient été avancés pour faire tel ou tel choix.

### **M. le Conseiller Aldo Rota (Indépendant) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je suis aussi un peu perplexe et d'autant plus à l'aise que je suis désormais indépendant de voir que les partis n'ont pas pu ou n'ont pas su déléguer des organisateurs ou des informaticiens (il y en a si peu que ça ?). Ce n'est pas que je veuille faire démeriter les membres de la Commission qui ont fait leur travail au plus près de leur conscience, mais dans le rapport ne sort pas grand-chose de rassurant. Il y a beaucoup plus de questions qu'autre chose. Je n'aurais certainement pas mieux fait à leur place, vraisemblablement encore moins, mais je me trouve en fait comme peut-être certains d'entre vous un peu dans le rôle du chauffeur qui conduit la Bentley et qui dit à son maître qu'il faudrait acheter une Rolls, parce que c'est mieux. Et que fait le maître ? L'important pour lui, c'est de se faire conduire, alors il accepte.

C'est un peu caricatural, mais j'aimerais effectivement que le municipal, de surcroît M. le Syndic, chargé politiquement de la question informatique, qui semble avoir effectivement avec ses collègues été beau joueur sur les erreurs qui ont été faites, des erreurs de choix, parce que si on ne fait rien, on ne fait pas d'erreur et si l'on ne fait rien, il ne se passe vraiment rien du tout. Je voudrais juste en fait qu'il me rassure sur l'âge du chef de service. Où est donc le rapport ? On sait effectivement qu'un chef de service prend des options par rapport à certains choix et je n'aimerais pas effectivement qu'on vienne nous dire que dans 2 ou 3 ans, M. Martin, puisque c'est lui, prend sa retraite. Ça nous mettrait dans une situation peut-être difficile d'un choix nouveau, d'une configuration nouvelle par son successeur. J'aimerais que M. le Syndic nous rassure sur toutes les cautions qui ont été prises pour éviter, je ne dis pas des erreurs parce que l'on en fait toujours, mais un maximum d'erreurs. Merci d'avance.

### **M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, si cette commission n'était pas composée de nombreux informaticiens, elle avait quand même son président qui est un professionnel du métier et ce titre-là, je tiens effectivement à dire que pour une commission de milice, étudier un tel préavis et une chose qui est difficile. Comment voulez-vous qu'en un soir une commission de 7 personnes puisse juger de l'opportunité de choisir un système de gestion électronique des documents, l'opportunité de remplacer son système de gestion du temps ?

Ce sont et j'en suis sûr au sein de l'administration communale et de son service informatique des réflexions qui se basent sur des analyses relativement importantes. Ça a certainement demandé une étude lors d'un bon classeur fédéral j'imagine bien, pour déterminer les besoins, les capacités, les possibilités offertes par les différents logiciels. Donc, à mon avis, la tâche de cette commission était plus de politiquement voir si on renouvelle notre confiance au service informatique, à notre municipalité, ainsi qu'au chef de service. De ce que j'ai pu juger lors de la commission, je pense que le chef de service est quand même quelqu'un de sérieux, quelqu'un qui voit assez loin dans l'avenir, parce que les systèmes qui propose, qu'il souhaite maintenir et développer sont quand même des systèmes qui sont de la dernière génération et qui vont en avant. Un chef de service qui ne voudrait plus tellement se mouiller dans son job aurait plutôt tendance à dire (et ça c'est une expression bien connue dans l'informatique), on ne touche pas une machine qui fonctionne, on ne touche pas à un système qui va, sous peine de prendre le risque d'aller moins bien après. Donc, je vous invite à soutenir ce préavis. Il s'agit du crédit cadre pour l'informatique pour les 5 prochaines années. On nous a dit qu'il ne devrait pas y avoir d'autres préavis qui viendraient s'y greffer et finalement 5 ans de mises à jour et de tenue à niveau d'un système informatique communal pour 1,2 million, 1,3 million, cela représente un montant d'environ Fr. 250'000.- par année, ce n'est pas énorme.

### **Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Juste une petite chose, je suis un peu surprise que M. Rota demande l'âge du chef de service. J'aimerais rappeler à M. Rota que je ne vois pas quelle influence cela peut avoir ce d'autant plus que le chef de service n'est pas marié avec la Commune et que demain, il peut donner sa démission. Qu'il soit loin ou près de l'âge de la retraite, ça n'a aucune influence à mon avis et je trouve un peu surprenant qu'on pose ce genre de question.

La Municipalité souhaite répondre aux sollicitations de MM. Mrazek et Rota.

## M. le Syndic Alain Gilliéron (PLR) a la parole

Je ne sais pas si c'est très bien que cela soit moi qui parle de problème informatique, je viens de perdre toutes mes données dans mon agenda, il est vide et je ne sais pas très bien comment je vais faire demain, mais je vais essayer de vous rassurer.

Plus sérieusement, M. Mrazek, open source, tous les logiciels, je l'ai ici, je vous la fournirai juste après. Merci d'avoir dit que vous étiez d'accord avec nos 2 perspectives en matière de ne pas aller chez un autre serveur étranger pour nos besoins et de manière à garder la main par rapport à ce que nous faisons ici. Il est vrai que nous avons tenu à ça. Par contre, je vais vous soumettre ici, mais je ne vais pas l'infliger à tout le conseil, c'est la liste de tous les logiciels open source que nous utilisons à la Commune et qui sont utilisés par le service informatique. Ils font partie de cette volonté en effet d'utiliser ce qui est possible en open source, mais aussi faire attention à ne pas utiliser certaines choses qui créeraient d'autres problèmes et qui font que certains logiciels ne sont pas compatibles en matière de collaboration intercommunale ou avec le Canton dans certains systèmes.

Je crois que M. Martin en effet, dont on a beaucoup parlé (vous paraissez très jeune M. Martin, au fond de la salle ici, bravo, vous ne faites pas votre âge) va quand même prendre sa retraite une fois, à moins qu'il ne veuille nous faire une fleur et rester encore 10 ans, mais ça m'étonnerait quand même.

M. Rota, j'ai quand même bien compris, il a posé sa question en disant : est-ce-que lorsque M. Martin sera loin (il ne dit pas qui doit partir tout de suite), un nouveau chef informatique ne va pas tout remettre en question immédiatement ? M. Rota, je suis vraiment persuadé que ce ne sera pas le cas. On parlait de Bentley que l'on transforme en Rolls-Royce, ce n'est pas du tout ça. C'est une voiture qui est confortable, parce que vous nous donnez de l'argent pour qu'elle le soit, mais qui est surtout performante. Ce n'est pas une question de confort, c'est une question de performance et il faut le dire, depuis un certain nombre d'années, on s'aperçoit que cette informatique communale, M. Deillon l'a dit, elle fonctionne. Nous n'avons pas fait la une de la presse, nous n'avons pas eu « 24 Heures » sur le dos pour un problème informatique, comme il y en a eu dans certaines communes et surtout au Canton, si vous vous rappelez un tout petit peu ce qui s'est passé.

A Prilly, ce n'est pas le cas. Nous avons 2 personnes avec 2 apprentis qui fonctionnent en binôme et qui sont extrêmement compétents et qui nous tiennent cette informatique depuis le début, jusqu'à aujourd'hui de manière optimale. Si vous êtes d'accord, M. Mrazek, pour ces open source, faites aussi confiance à ces 2 personnes qui sont très attentives à cette problématique et je vous donnerai cette liste après et vous nous direz si vous trouvez qu'elle est suffisamment importante pour que cela vous rassure. M. Rota, confiance, oui. Il faut y aller avec des gens qui ont fait leur job jusqu'à maintenant, qui sont restés de temps en temps tard le soir, voire même le matin, c'est leur job aussi, lorsque les serveurs commencent à chauffer et que le travail de raccordement a été mal fait quand on est arrivé au Château. Ils étaient là, ils ne sont pas partis en courant en disant aïe, aïe, aïe, que va-t-il se passer ? Ils ont assumé jusqu'au bout. Très rarement, nous avons eu un problème d'informatique communale dans l'administration, office de la population, les diverses liaisons avec le Canton. On peut donc leur faire confiance. M. Rota, même dans 5 ans, je suis persuadé que ceux qui prendront le relais de M. Martin estimeront, comme M. Deillon aussi, que l'on peut admettre que le choix que vous faites aujourd'hui avec ce crédit cadre de Fr. 1'200'000, sera quelque chose de performant.

Maintenant, pour la GED, le rapport est en effet un tout petit peu dubitatif, ce que je peux comprendre, parce que moi aussi, la GED me passionnait moyennement. La Municipalité aussi, quand on nous a dit qu'il fallait absolument y passer et bien si je liste quand même tout ce qui serait utilisable pour et l'intérêt que nous aurions avec les services en matière de gestion électronique des documents, c'est au niveau du service informatique une meilleure gestion des droits d'accès, une économie de place sur les serveurs puisque les documents ne seront pas copiés à de multiples exemplaires par chacun des utilisateurs, mais à un seul endroit où on va le chercher avec les différentes versions d'un même document qui sont enregistrés les unes sur les autres. On peut avoir plusieurs versions, mais au même endroit. Les services de l'administration seront aux premières loges. Collaboration facilitée sur des dossiers partagés, consultation des dossiers complets sur format électronique, plutôt qu'un bout de papier ou d'un pdf à l'écran et qui n'est pas complet et qu'il faut aller compléter en allant regarder dans les archives. Un meilleur suivi des tâches, une facilité de consultation et de recherche des documents. Ça c'est extrêmement clair, la GED apporte ce genre d'améliorations pour les services et ils se réjouissent d'avoir ces facilités.

Archives communales, parce que c'est quand même Madame Friedman, notre archiviste communale qui gère tout ça. Amélioration de la gestion des dossiers depuis leur création, jusqu'à leur évaluation, à savoir la structure du classement qui est extrêmement importante. L'impossibilité d'enregistrer en dehors de celle-ci, parce que parfois on tente des choses bizarres. Elle n'aime pas tout, donc il faut que ça soit rigoureux et cette gestion électronique des documents le permettra. Meilleure traçabilité, augmentation de la sécurité en termes d'intégrité et d'authenticité des documents.

Ce sont des grands termes, mais quand on nous demande de garder des documents tant d'années parce qu'on est un pays qui veut avoir la preuve de quelque chose (servitudes, etc.), on se doit de donner les outils qui permettent de suivre cette ligne.

Je corrige juste une chose dans le rapport. Il n'y aura pas 45 % du temps de Madame Friedman attachée à cette GED. Madame Friedman est engagée à 45 % à Prilly et elle ne va pas faire que ça. Où elle a mis la GED en place, et nous allons profiter de son expérience et de son professionnalisme, elle l'a fait à Ecublens à hauteur de 20 %. Et c'est ce 20 % que Madame Friedman, sur ses 45 %, va utiliser pour cette GED. Et les coûts de la mise en place de cette GED, puisqu'il y en a à part les 20'000 qui concernent ce qu'il va falloir acquérir, seront absorbés par le salaire de Madame Friedman et le service informatique. Donc, c'est à l'interne. Nous n'avons « outsourcé » aucune de ces prestations et chacun des collaborateurs et collaboratrices que je viens de citer, participeront à cette mise en place de cette GED sur leur temps de travail. Les droits d'accès seront gérés beaucoup plus aisément qu'actuellement. Il faut souligner que le système actuel, c'est normal, M. Deillon l'a dit aussi, l'informatique ça passe, à un moment donné il faut passer à autre chose, parce que visiblement on n'a pas les outils qu'il faut. Le système actuel est arrivé à ses limites et l'administration, au niveau de la gestion de ses archives et des documents à trouver et la classification rencontrent des problèmes à cause de ce système actuel. Ce système de GED permet de gérer les droits de façon précise, parfaitement avec les besoins de tous les utilisateurs et il documente également la façon dont ces droits sont gérés, donc les gens ne pourront pas faire n'importe quoi, mais seront orientés sur la façon d'utiliser ce système de nouvelle gestion électronique des documents. Pas de crainte de report du travail sur quelqu'un d'autre, puisque ce sont les 2 personnes que j'ai citées qui utiliseront ceci.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, un crédit cadre de 5 ans de Fr. 1'200'000, divisé par 5, Fr. 240'000 par année, pour avoir un système informatique avec la gestion du temps que vous n'avez pas remis en question et ça fait plaisir, parce que le système que nous avons eu au départ quand nous sommes venus au Château, nous étions tout feu, tout flamme, nous pensions que ce serait performant pendant de nombreuses années. Si le contrôle d'accès, nous en sommes extrêmement satisfaits, par contre, la gestion du temps, ce n'est pas le cas, l'entreprise que nous avons choisie, on pensait qu'elle pouvait faire les 2 choses. Il s'avère que sur 5 ans, ce n'est pas possible. Et Madame Perret qui gère ceci au niveau des ressources humaines voit bien où se trouvent les problèmes à ce niveau-là et plutôt de faire faire des tâches qui devraient être faites par l'ordinateur et qui sont faites par l'employé actuellement collaboratrice de Madame Perret, plutôt que cela soit cette employée qui passe du temps à reprendre des choses que les gens entrent avec le badge, mais qui ne sont pas pris en compte par le logiciel qui n'est malheureusement pas assez performant, c'est pour cette raison que nous avons besoin de cette nouvelle gestion du temps et ça fait partie du triptyque (informatique, la GED et la gestion du temps) que nous demandons ce soir.

### **Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (SOC) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour le groupe socialiste aussi, ce préavis était un préavis hautement technique et je ne suis pas sûre que nous ayons dans ce Conseil les compétences effectivement pour en juger dans le détail. Comme l'a dit M. Deillon, avec lequel pour une fois je peux être d'accord, c'est une question de confiance. Le groupe socialiste soutiendra ce préavis.

Plus personne ne veut intervenir. Le Président clôt la discussion et invite dès lors Monsieur le rapporteur de la commission, pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Lecture des conclusions du rapport.

M. le Président propose donc de voter sur les conclusions du préavis municipal N° 2-2016.

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY**

- vu le préavis municipal N°2-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit-cadre de CHF 1'232'000.- destiné à l'évolution de l'informatique communale de 2016 à 2021 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 5 ans au maximum par la rubrique 190.331 « Informatique » ;

3. de faire figurer sous la rubrique 190.390 « Informatique » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

**Vote : Les conclusions du préavis no 2-2016 sont adoptées à l'unanimité, moins 2 abstentions.**

10. **Réponse municipale à l'interpellation de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta & Consorts «Les dangers naturels prillérans sont-ils connus et leurs risques sont-ils maîtrisés ?».**

M. le Président passe la parole à la Municipalité,

Pour Prilly, les dangers naturels sont essentiellement de l'ordre des inondations (INO), touchant les abords du ruisseau de Broye et longeant la route de Neuchâtel jusqu'au carrefour avec la route du Chasseur, des glissements de terrain spontanés (GSS), au nord-est de l'Hôpital de Cery et de manière résiduelle sur la Vallombreuse partant du secteur lausannois en surplomb, ainsi que des chutes de pierres et de blocs (CPB), pour un secteur restreint situé aux environs de Cery.

Pour des temps de retour de 30 à 300 ans, les degrés de dangers recensés sont essentiellement de catégorie faible à moyenne. Le ruisseau de Broye est potentiellement de degré élevé sur le haut du territoire communal. Des travaux importants sont en cours dans ce périmètre et vont passablement influencer le régime du cours d'eau (carrefour de la Fleur de Lys, bassins de rétention, mise à ciel ouvert du ruisseau de Broye). D'entente avec les services cantonaux en charge de l'étude, les cartes de dangers INO seront reprises une fois ces travaux terminés, puisqu'intégrant de nouvelles mesures de protection.

Pour information, le Galicien, cours d'eau sous voûtage, n'est pas considéré comme représentant un danger par les mandataires spécialisés (géologues et hydrologues).

La Ville de Prilly procède actuellement à la révision de son plan général d'affectation (PGA). Ce dernier doit intégrer la problématique des dangers naturels pour permettre de désigner les zones à risques et limiter le développement dans ces secteurs critiques. L'intégration du risque dans la planification territoriale est une des finalités de cette étude. A savoir que dans le canton de Vaud, les cartes de dangers naturels sont des données de base obligatoires mais non contraignantes pour les particuliers tant qu'elles n'ont pas été transcrites dans les plans d'affectation avec un catalogue de prescriptions consigné dans le règlement. Les règles de la police des constructions s'appliquent lors des demandes d'autorisation de construire. Ces règles imposent de prendre en compte la situation de danger.

La Confédération et les cantons ont opté pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée des risques naturels, c'est-à-dire une gestion coordonnée et planifiée, visant à réduire le danger non seulement par des mesures actives comme la construction d'ouvrages de protection mais aussi à éviter le danger au moyen de mesures passives, soit préventives, relevant de l'aménagement du territoire et des processus d'organisation (alarme, évacuation, information).

Les autorités communales ont l'obligation de modifier les plans directeurs et les plans d'aménagement afin d'intégrer les connaissances relatives aux dangers naturels. Pour des zones légalisées exposées à un danger, des mesures ponctuelles doivent être mises en place au cas par cas pour minimiser le risque, notamment lors de nouvelles constructions et de transformations lourdes. Si des mesures passives de protection ne suffisent pas ou ne sont pas possibles, la commune doit s'assurer que des mesures actives sont réalisées.

Une zone de danger de degré élevé n'implique pas la destruction des constructions existantes. Par contre, des travaux de sécurisation doivent être mis en place. Ceux-ci sont collectifs ou individuels suivant une analyse détaillée et une pesée des intérêts. Les cartes de dangers naturels ne sont pas non plus synonymes d'interdiction de construire. De simples mesures de protection sont parfois suffisantes. Au besoin, les autorisations de construire devront être conditionnées à la réalisation de mesures de protection adéquates, en fonction du projet et du site.

La loi ne prévoit pas d'indemnités pour les dangers naturels, plus précisément pour des zones actuellement légalisées qui deviendraient inconstructibles.

Les cartes de dangers naturels et la documentation y relative peuvent être consultés au service Urbanisme & Constructions.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller David Boulaz & Consorts « Les dangers naturels prillérans sont-ils connus et leurs risques sont-ils maîtrisés ? ».

M. le Président demande à Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) si elle accepte la réponse de la Municipalité.

### **Mme Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens à remercier la Municipalité d'avoir pris, avec la collaboration du Canton, cette problématique à bras le corps et surtout d'avoir mis en œuvre les premières étapes de prévention pour notre Commune, soit cette cartographie de l'analyse des dangers avec le projet de l'intégrer dans le plan général d'affectation, aussi la construction du bassin de rétention concernant le ruisseau de Broye et puis aussi les études qui sont en cours pour l'exutoire intercommunal et le détournement du Galicien.

Je vous remercie aussi de m'avoir communiqué cette carte de Prilly. Je viendrai volontiers voir l'autre partie qui concerne Malley – Avenue du Chablais qui ne figurait pas sur la carte. Je tiens aussi à partager avec vous mon étonnement par rapport au Galicien. Le Galicien est un ruisseau canalisé qui est voûté et il a été exclu des risques comptabilisés par le Canton.

En fin de compte, en aval du Galicien, vous avez le site de Malley et Malley, ce n'est pas une plaine, mais c'est bien une cuvette et puis je suis quand même étonnée, parce que dans le préavis no 21-2015, vous dites que les tuyaux qui ont remplacé le lit naturel de ce ruisseau, donc je parle du Galicien, à l'époque n'a pas été dimensionné pour acheminer les débits d'une zone urbaine constamment grandissante. Donc, je souhaiterais avoir plus d'explications sur le cours d'eau du Galicien et puis sur les caractéristiques qui ont fait que les experts n'ont pas considéré ce cours d'eau comme dangereux et un danger pour notre Commune.

Je vais passer à un autre point. La mise à disposition de systèmes d'alarme, je souhaiterais savoir par rapport à la création des bassins de rétention, si des mesures vont être prises (les bassins de rétention sont des mesures actives pour réduire les risques). J'aimerais savoir pour réduire les risques résiduels de ces bassins si vous allez mettre des systèmes d'alarme pour si toutefois informer la population comme quoi il y a des risques de débordement et finalement je vous remercie d'avoir publié en fin de compte par le biais de la FAO les informations pour la population. Par contre, j'ai des doutes que beaucoup de personnes ont lu ces informations dans la FAO. Serait-il possible de mettre ces informations dans le Prill'héraut en information de la carte des dangers, mais aussi sur toutes les mesures que vous avez prises pour essayer de réduire ces risques ?

M. le Président demande si la Municipalité souhaite répondre à ces questions immédiatement.

**M. le Syndic Alain Gilliéron (PLR) a la parole**

Merci M. le Président,

Madame la Conseillère,

Je vous propose de reprendre à tête reposée tout ce que vous venez de me dire et je regarderai avec mon service pour essayer d'être plus précis, complet. Le Prill'hérait : il ne faudrait peut-être pas créer de panique où il n'y en a pas, si vous voyez ce que je veux dire. On verra.

M. le Président demande à Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta si elle a une copie écrite de ses questions pour le procès-verbal.

**Mme Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole**

Merci M. le Président, vous remettrai une copie écrite de mes questions complémentaires et je remercie M. le Syndic pour sa réponse.

M. le Président demande à Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta si elle souhaite déposer une résolution à la suite de cette réponse.

Pas de résolution, sous réserve des compléments demandés, la réponse municipale satisfait Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta.

**11. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Maurizio Mattia & Consorts «Politique énergétique et climatique».**

M. le Président passe la parole à la Municipalité, pour la lecture de la réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Maurizio Mattia.

**M. le Municipal Olivier Simon (PLR) a la parole**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Maurizio Mattia & Consorts : « Politique énergétique et climatique » déposée et lue au Conseil communal du 7 décembre 2015.

Prilly s'est fixé un objectif global de diminuer de 25 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 par rapport à 2005. A combien se montaient ces émissions de référence ? Quel est l'évolution à fin 2015 ?

Prilly n'a jamais calculé précisément ses émissions CO2 en 2005. Des estimations ont été réalisées par la Conseillère Cité de l'énergie selon le premier état des lieux « Cité de l'énergie » à cette époque. Les émissions de CO2 liées à l'activité communale étaient estimées à 1'755 tonnes par an. Les données pour 2015 ne sont pas encore compilées mais le seront pour le réaudit « Cité de l'énergie » cette année. A noter que la commune n'a jamais réalisé un bilan CO2 de l'ensemble de son territoire.

Elle a cependant déjà pu avancer dans cette voie avec son projet de planification énergétique territoriale commun avec la Ville de Renens.

Cet objectif global a été ventilé en une liste d'objectifs généraux quantitatifs. Peut-on avoir le détail de l'évolution de chacun de ces objectifs et de leur degré de réussite ?

Toutes ces informations seront transmises lors du réaudit « Cité de l'énergie » cette année. Le rapport d'audit pourra être transmis aux Conseillères et Conseillers communaux.

Pour atteindre ces objectifs, une liste de mesures spécifiques a été rédigée. Ici aussi, est-il possible de faire le point, mesure par mesure et de manière détaillée, de ce qui a été achevé ?

Le programme « Cité de l'énergie » comprend 79 mesures prédéfinies comprenant chacune une ou plusieurs actions spécifiques. L'état des lieux de chacune de ces mesures sera effectué pour la démarche de réaudit et de nouvelles actions seront inscrites au plan de mesures « 2017-2020 ».

La clé de la réussite de Montreux semble être l'information à la population et le fonds créé dans ce but. Quelle est la politique passée et à venir de la Municipalité en matière d'information et de sensibilisation de la population ? Comment la Municipalité voit-elle le futur du fonds « Energie & Environnement » ? La diminution des attributions faites ces dernières années ne va-t-elle pas compromettre toute la politique énergétique et climatique de la commune ? Quels moyens la Municipalité envisage-t-elle pour atteindre les objectifs visés et non encore atteints ?

En matière d'information concernant l'énergie et l'environnement, un article lié à ces thèmes est présent pratiquement à chaque parution du Prill'Hérait. Plusieurs manifestations sont organisées chaque année telles que les « Journées du soleil », la « Semaine de la mobilité » ou encore « Energydays ». Un flyer tous ménages est distribué à la population prillérane tous les deux ans, afin de promouvoir le Fonds Energie & Environnement. La thermographie aérienne a été un important vecteur de communication de la politique énergétique.

Le site Internet communal permet de visualiser toutes les subventions à disposition des Prillérans et Prillérans. Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime qu'elle effectue déjà un travail important en matière de communication au sujet de sa politique énergétique et pourra à l'avenir étudier d'autres vecteurs de communication.

Le Fonds Energie & Environnement est un pilier de la politique énergétique communale et certaines de ses subventions sont prises comme exemple par d'autres collectivités. Depuis 2010, le nombre de demandes de subventions traitées par année s'est stabilisé autour de 40. Cet équilibre est parfois un peu malmené au niveau économique lors de grands projets de rénovation où les montants alloués peuvent être assez importants, mais dans l'ensemble le fonds a trouvé sa vitesse de croisière.

La Ville de Prilly reste optimiste sur l'évolution de sa politique énergétique. Le développement du chauffage à distance, la stratégie de planification énergétique territoriale en corrélation avec les instruments de développement urbain, la gestion et la rénovation optimisée du patrimoine bâti sont autant d'atouts que Prilly peut mettre en avant.

Pour le futur, la gestion de la mobilité sera assurément un enjeu considérable pour Prilly et c'est peut-être dans ce domaine que la commune pourra envisager de nouveaux objectifs ambitieux.

La Municipalité répond par la négative.

M. le Président demande à M. Mattia s'il souhaite déposer une résolution.

Pas de résolution. La réponse municipale satisfait M. le Conseiller Maurizio Mattia.

Pas d'autre intervention dans l'assemblée.

**12. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller David Boulaz & Consorts «Quelles mesures pour lutter contre les discriminations envers les personnes LGBT dans le milieu scolaire».**

M. le Président passe la parole à la Municipalité, pour la lecture de la réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller David BOULAZ.

**Madame la Municipale Anne Bourquin Büchi (PS) prend la parole.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller David Boulaz & Consorts « Quelles mesures pour lutter contre les discriminations envers les personnes LGBT dans le milieu scolaire » déposée et lue au Conseil communal du 30 novembre 2015.

*La Municipalité a-t-elle déjà été confrontée à des problèmes de discriminations fondées sur la sexualité ou le genre d'une personne dans les établissements scolaires de la Ville de Prilly ?*

Le milieu scolaire ne communique pas beaucoup avec la Commune en ce qui concerne les problèmes que rencontrent les élèves. Ils sont en général traités de manière interne, avec le réseau d'intervention constitué des PPLS, infirmière scolaire, pédiatre, conseillère école-famille, médiateurs et doyens. Comme ce groupe travaille de manière confidentielle, la Municipalité n'a donc eu aucune information qui concernerait des problèmes de discriminations à l'intérieur de l'école.

*Des mesures existent-elles actuellement au sein de ces établissements pour prévenir ces discriminations et pour les combattre ? Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures ? Ont-elles démontré leur efficacité ?*

La Municipalité a consulté les deux Directeurs en ce qui concerne ce point ; voici leurs réponses :

*Pour le primaire :* « En ce qui concerne l'EP Prilly, Romanel et Jouxten, la Fondation Profa s'occupe de passer dans les classes de 3P et de 6P à raison de 2 périodes annuelles.

Renseignement pris, les enseignements prodigués par la Profa n'abordent pas de manière spécifique les problématiques de genre ou LGBT. Cependant, lorsque la notion de couple est évoquée, il est précisé qu'un couple peut aussi être formé par deux femmes, ou deux hommes ».

*Pour le primaire-secondaire :* « Cette thématique fait partie des axes de travail et de prévention portés par l'unité cantonale PSPS (Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire).

Elle a édité une brochure « DIGOS », très complète. Les différents acteurs scolaires du réseau pluridisciplinaire en ont reçu une dernièrement et sont priés d'en tenir compte dans leur rôle respectif.

Le Réseau pluridisciplinaire de l'établissement est formé par les médiat-rices-eurs, la responsable des PPLS, l'infirmière scolaire, le médecin scolaire, la conseillère école-famille et de doyen-ne-s ou du directeur. Il forme l'équipe « PSPS » de l'établissement et il est transversal aux 2 établissements scolaires. Lors de l'une de ses séances, j'ai présenté cette brochure. Elle fera l'objet d'une diffusion auprès des enseignant-e-s dans le courant du printemps. Nous n'avons pas mis en place, ni participé à une semaine comme proposée par la Ville de Renens.

Sans avoir conduit des actions concrètes, nous proposons une démarche de sensibilisation à cette diversité des genres et orientation sexuelle. »

La Municipalité n'a pas reçu d'information concernant l'efficacité des mesures prises.

*La Municipalité entend-elle prendre des mesures, respectivement compléter les mesures existantes pour lutter contre ces discriminations ? Envisage-t-elle cas échéant l'organisation d'une semaine thématique dans l'esprit de ce qui a été fait à Renens ?*

La Municipalité est déjà sensibilisée à cette problématique et a mené quelques actions ponctuelles sur ce thème :

En été 2014, la campagne d'affichage SGA «Stop à l'homophobie dans le sport» a été menée sur le territoire communal et auprès des sociétés sportives locales.

Entre septembre et novembre 2014 le relais a été fait au Centre de loisirs et à l'After school avec le même visuel, ce qui a suscité bon nombre de discussions sur le sujet, sur les orientations et sur les rapports sociaux entre personnes LGBT et hétéros.

En 2014, le Service Jeunesse a participé à la soirée de la Commission des jeunes du canton de Vaud qui a eu lieu à l'After school, avec l'animation de Radio Check Hits, incluant notamment un débat public avec l'association VoGay.

S'il est nécessaire de ne plus se voiler la face sur des sujets de ce type et des conséquences possibles, le Service Jeunesse préfère aborder l'ensemble des thématiques en lien avec les minorités et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer plutôt que de mettre le focus sur une notion précise.

En effet, les sujets tels que le sexting, le harcèlement sexuel ou non, la culture, la problématique genre, la violence, la discrimination, la consommation, l'exclusion, l'insertion méritent également que l'on s'y attarde. En plus de porter une attention particulière à ces situations, le Service Jeunesse s'engage au quotidien pour la valorisation des comportements positifs, l'échange, le respect, la disponibilité et l'entraide entre pairs et/ou intergénérationnelle.

La Municipalité n'a pas pour l'instant l'intention d'organiser une semaine thématique dans l'esprit de ce qui a été fait à Renens. En effet, ce genre de mesure coûte cher et les moyens du Service Jeunesse sont limités.

Par contre, le Dicastère Ecole-Enfance-Jeunesse de la ville souhaite, lors de la prochaine législature, proposer des thématiques annuelles, en lien avec les crèches-garderies, l'UAPE, les APEMS, les écoles, les Conseils d'établissement (CET) et Parents-Infos Prilly, en organisant 2 à 3 événements ciblés. Une de ces thématiques pourrait être les discriminations de genre et LGBT.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller David Boulaz & Consorts «Quelles mesures pour lutter contre les discriminations envers les personnes LGBT dans le milieu scolaire».

M. le Président demande à M. le Conseiller David Boulaz s'il souhaite réagir à la réponse de la Municipalité.

#### **M. David Boulaz (Les Verts) a la parole**

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Très rapidement pour remercier la Municipalité dans sa réponse, dont je prends acte.

M. le Président part du principe que sur la base de sa réponse, M. David Boulaz accepte la réponse municipale.

Pas d'autre intervention dans l'assemblée.

### **13. Motions, postulats, interpellations**

Le bureau du Conseil n'a pas reçu de motion, de postulat ou d'interpellation depuis la séance du 7 décembre 2015.

M. le Président demande si quelqu'un parmi l'assemblée souhaite déposer une intervention.

Ce n'est pas le cas.

### **14. Questions et divers**

M. le Président propose de reprendre la méthodologie appliquée précédemment et demande à la Municipalité s'il y a encore des questions en suspens auxquelles la Municipalité n'a pas répondu.

#### **M. le Municipal Michel PELLEGRINELLI (SOC) a la parole**

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

M. le Conseiller Pascal Delessert avait posé une question orale le 7 décembre 2015 concernant la participation financière des Communes en amont du projet de la route de Broye ou de la Fleur-de-Lys pour l'assainissement de l'épuration des eaux. La réponse peut être formulée oralement comme suit :

Dans la méthode de calcul de la clé de répartition au projet de l'exutoire intercommunal :

La clé a été calculée sur la base des plans d'affectation des communes qui acheminent leurs eaux dans l'exutoire. Pour chaque commune, les surfaces étanches ont donc été prises en considération en fonction du développement du territoire tel que prévu (relation entre les surfaces étanches et les débits). Cette clé sera reconsidérée et recalculée avant l'étape suivante (phase Travaux).

Pour quelles raisons les communes de l'amont (Romanel ou Jouxten) n'ont pas cofinancé les projets de la route de Broye ou de la Fleur-de-Lys pour l'assainissement de l'épuration des eaux ?

Les communes en amont ne participent pas au cofinancement du projet de la route de Broye ou de la Fleur-de-Lys, exclusivement sur le périmètre de la commune de Prilly, en vertu des articles 30 à 33 de la Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP).

En effet, la commune de Prilly ne retire aucun bénéfice direct sur les travaux d'assainissement de l'épuration des eaux. Pour tenir compte du contexte amont et aval, le service cantonal octroie une subvention complémentaire et supplémentaire à la Ville de Prilly à titre d'indemnité sous forme de prestations pécuniaires afin de participer au financement qui couvre la causalité amont ainsi que la causalité et les avantages aval existants en dehors du périmètre intéressé.

En revanche, le projet de l'exutoire intercommunal apporte des avantages non négligeables à toutes les communes le long du tracé par le fait qu'elles n'ont pas la nécessité de créer leur propre collecteur pour l'acheminement de leurs eaux claires directement au lac. Par conséquent, dans ce cas de figure, le service cantonal ne subventionne que la part liée à la suppression des zones inondables et très peu pour l'assainissement de l'épuration des eaux.

Voilà pour la partie légale. Toutefois, après explication de la problématique de ce dossier, la Municipalité avec le service cantonal de la DGE, section eaux, celle-ci est d'accord de nous accompagner et de nous soutenir dans une demande auprès des communes avoisinantes afin de redéfinir une répartition des coûts avec les communes en amont du tracé. On tiendra bien sûr évidemment au courant le Conseil Communal de l'issue des discussions.

M. le Président demande s'il y a encore d'autres objets à traiter du point de vue de la Municipalité s'agissant des différentes questions et souhaits émis par les membres du Conseil Communal.

Pas d'autres objets à traiter pour la Municipalité.

M. le Président précise que pour le bureau les objets en cours avaient été liquidés lors de la séance du 7 décembre 2015.

M. le Président demande si dans l'assemblée, quelqu'un a une question, un vœu, un souhait ou une intervention.

**Mme la Conseillère Nicole Genet (PS) a la parole.**

Il s'agit juste d'une information. Lorsque nous avons dû voter pour l'installation du numérique dans une salle du Cinétoile, il a été demandé ce que fait ce cinéma pour la population prillérane. Et bien, j'ai eu le plaisir, en allant chercher des billets pour une séance à Cinétoile pour une dizaine de membres d'Espace Rencontre de me voir offrir des places à 10 francs par personne, offre faites par Cinétoile aux associations de Prilly. Nous allons faire des cartes de membre et ainsi les membres d'Espace Rencontre paieront leur place 10 francs, qu'ils soient en groupe ou seuls.

M. le Président confirme que cette information n'appelle pas de réponse.

**Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole**

Merci M. le Président,

Une question à M. le Syndic qui avait été dans le cadre d'une réponse qui avait été faite protocolée dans le PV 11-2015 dit qu'une décision tomberait fin janvier, voire début février quant à la construction d'une patinoire provisoire. Je demande maintenant si cette décision a été prise, si on peut la connaître et quels en sont les incidences financières.

**Madame la Conseillère Isabelle Aparicio (POP) a la parole**

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Question à la Municipalité. Dans les projets et aménagements prévus à Corminjoz en 2016, est-il vrai que les pavillons scolaires vont être démolis pour l'installation d'une cantine car la surface de la parcelle ne permettrait pas d'y installer dite installation la Cantine sur une autre partie du terrain, sachant que les pavillons servent actuellement de logements d'urgence si on peut l'exprimer ainsi.

**M. Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole.**

Merci M. le Président,

J'ai une question écrite que je viendrai vous remettre tout à l'heure.

Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les conseillers municipaux,

Depuis de nombreuses années, les parcelles 131, 132 et 133, situées en haut de l'avenue du Chasseur sont utilisées principalement pour le stockage de matériel de chantier.

Or, nous nous demandons si un usage plus noble ne serait pas possible pour une zone qui est idéalement située, puisqu'elle se trouve à proximité immédiate de la gare du LEB.

J'ai donc plusieurs questions :

1. Ces parcelles sont-elles constructibles ?
2. La Municipalité a-t-elle des projets à moyen ou long terme pour ces trois parcelles ?
3. Serait-il envisageable d'y construire un immeuble d'habitation ? Si oui, quelle serait la surface de plancher approximative ?

Nous remercions par avance la Municipalité d'apporter ses éclaircissements.

### **M. David Boulaz (Les Verts) a la parole**

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

L'une s'adresse au bureau, l'autre à la Municipalité :

La question du bureau est de savoir quand est-ce que sera mise en place vu le peu de Conseils qui nous restent, j'imagine à la législature suivante, la mise en place de l'envoi électronique des documents du Conseil, puisqu'on nous a dit que ça serait la prochaine fois.

L'autre question pour la Municipalité, il semblerait que la pratique de l'autorité municipale concernant les 2èmes tours aux municipales soit de les faire payer aux partis, ce qui est plutôt insolite par rapport à d'autres communes, telle que Lausanne. Sur quels motifs se fonde cette pratique et pour quelle raison on la maintient ?

Pas d'autre intervention dans l'assemblée.

M. le Président précise qu'il y a 4 interventions en suspens et demande à la Municipalité si elle souhaite y répondre.

### **M. le Syndic Alain Gilliéron (PLR) a la parole**

M. Dupertuis, on espère tous qu'il y aura la possibilité de créer une patinoire provisoire sur le secteur des abattoirs actuellement démolis pour permettre la pratique du hockey, pas forcément que pour le LHC, bien sûr c'est une priorité aussi, mais aussi pour les autres clubs, le HC Prilly, le HC Prilly féminin, le Star Lausanne, le HC Renens, le club des patineurs de Lausanne en artistique. Donc, tous ces clubs méritent d'avoir une surface de glace quand on détruira l'actuelle patinoire. Vous avez peut-être vu que à l'enquête publique, il y a actuellement la possibilité de mettre une patinoire sur ce secteur des abattoirs, parce que là aussi, on ne le fait pas n'importe comment.

Nous sommes obligés d'affecter le terrain différemment de ce qu'il est maintenant en zone industrielle. Nous devons demander une autorisation, donc mettre à l'enquête publique, ce qui est le cas à l'heure actuelle. Nous allons laisser passer le délai en espérant que personne ne fasse opposition à ce niveau-là et sans aller trop dans le détail, nous avons demain une séance du comité de construction, nous aurons ensuite plus de renseignements, mais sachez qu'il faut simplement la financer cette patinoire provisoire et que dans le paquet global de la future patinoire, nous devons l'intégrer et ce n'est pas tout à fait facile, parce que cette patinoire provisoire a un coût certain, entre 8 et 10 millions et il faut à un moment donné trouver ces 8 à 10 millions pour y mettre cette infrastructure.

Et là, tout le monde devra jouer le jeu, c'est le cas de dire, à savoir les collectivités (nous n'allons pas vous demander de l'argent), mais il va falloir faire de bonnes discussions avec les futurs utilisateurs, vous l'avez compris, le LHC pour voir qui finance cette patinoire, de manière à ce qu'on arrive à la faire. Toujours est-il que c'est de l'histoire d'avenir.

Ce qu'on peut dire aussi que, à l'heure actuelle, il y a le plan d'affectation cantonal (PAC) qui permettra la réalisation de cette nouvelle patinoire – piscine et là, la semaine passée, le Canton qui pilote cette procédure, a vu les opposants. Nous n'avons pas encore le résultat de ces discussions, mais sachez que là aussi, ça avance. Nous espérons tous comme vous qu'il y aura une possibilité. On peut donner des détails à ceux qui ont financé par la voie du cautionnement et ensuite participation au déficit d'exploitation de la future infrastructure, on peut aussi dire qu'en matière provisoire, il y a d'autres mesures qui doivent être prises, parce que quand on démolira la grande patinoire, on démolit également l'Odysée et on démolit également la patinoire publique à ciel ouvert.

Donc, vous ne pouvez pas d'un coup gommer ces infrastructures au niveau utilisation et que les clubs là aussi ou le public ne trouvent plus rien de ce qu'il avait avant matière de sports de glace et là des mesures doivent être prises comme la couverture de la patinoire du vélodrome qui permettrait de remplacer l'Odysée et une nouvelle patinoire publique à ciel ouvert qui se trouverait dans le secteur des Marronniers – Bois-Gentil et qui serait installée là-bas. Tout ça sont des mesures qui doivent être prises de manière à compenser la perte de ce qui arrivera lorsqu'on démolira, rapidement on l'espère, ce qui existe maintenant pour procéder à la nouvelle construction. Voilà M. Dupertuis, encore un peu de patience, mais rassurez-vous, nous aussi on espère savoir le plus tôt possible ce qui va arriver.

Ensuite, Madame Aparicio, vous avez raison. A Corminjoz, il y a des gens à l'intérieur, mais ce ne sont pas des logements d'urgence, absolument pas. Ce sont des squatters, soyons clairs qui ont pris possession du bâtiment. Nous avons conclu avec eux une sorte de contrat de confiance comme il en existe un peu ailleurs, de manière à ce que comme nous n'avons pas tout de suite le besoin de libérer la place et j'en parlerai juste après, nous avons conclu un contrat jusqu'au 31 mai de cette année. Le 1<sup>er</sup> juin, ils doivent avoir quitté ce bâtiment. Tout est convenu en tout cas par voie de convention, j'ose croire que des 2 côtés elle sera respectée.

Et pour la suite, nous avons besoin de la place, tout simplement à Prilly, les 20 et 21 août prochains auront lieu les championnats suisses de pétanque. Nous avons un club tellement dynamique à Prilly qui s'appelle le Lys et qui organise cette année les championnats suisses de doublette et pour ceci, nous avons besoin de toutes les surfaces, parkings et autres pour les terrains, comme pour les championnats vaudois il y a 2 ans et nous avons aussi besoin de la surface où se trouvent les bâtiments de Corminjoz qui de toute façon étaient prévus pour être démolis.

Nous allons les démolir pour pouvoir créer une cantine pour l'évènement majeur que sont ces championnats suisses à Prilly de pétanque. A partir de là, il y a un postulat en cours sur lequel il n'a pas été répondu de manière extrêmement précise, mais je crois que vous y avez tous un peu pensé. Que se passera-t-il sur la parcelle communale de Corminjoz ? Il faudra le définir, puisqu'en effet quand les bâtiments ne seront plus là, l'on pourra très rapidement envisager de l'affecter selon les vœux du Conseil Communal et vous aurez sans doute beaucoup d'idées à ce moment-là.

M. Boulaz, le 2<sup>ème</sup> tour, je vous répondrai simplement que c'est la pratique à Prilly, que ça fait très longtemps que le 2<sup>ème</sup> tour est assumé par les partis, non pas pour les dissuader, mais que c'est comme ça depuis très longtemps, puis que de temps en temps on ne change pas la façon de procéder et pratiquée, mais ce ne sont pas des sommes astronomiques, mais il est vrai qu'il faut les sortir.

M. le Président précise qu'il y a encore plusieurs questions en suspens posées par M. le Conseiller Mattia. M. Mattia a déposé un procédé écrit et demande à la Municipalité si elle souhaite y répondre immédiatement ou à une séance subséquente.

M. le Syndic précise que la réponse sera donnée de manière écrite.

Cette manière de faire convient à M. le Conseiller Mattia.

M. le Président rappelle que le dépouillement pour le second tour de la Municipalité aura lieu le 20 mars 2016. Le Secrétaire est moi-même rencontreront Madame Mojonnet et une délégation du greffe municipal demain pour faire le point de la situation. Il se peut que nous sollicitons à nouveau les groupes politiques pour d'éventuels scrutatrices et scrutateurs supplémentaires, je dis bien il se peut, parce qu'en principe, nous devrions pouvoir régler la question avec les membres du bureau, étant rappelé aussi qu'il y a un dépouillement pour la votation cantonale concernant la RIE III.

## **15. Contre-appel**

M. le Président précise que les scrutateurs ont fait un rapide comptage. Vous avez pu constater que des personnes sont arrivées en cours de séance et que d'autres sont parties. Nous avons donc actuellement 59 conseillères et conseillers présents, 11 excusés, 2 absences non excusées. Nous avons donc toujours le quorum et nous pouvons donc clore cette séance.

Le Président remercie les membres de leur active participation et leur souhaite un bon retour dans leurs foyers.

La séance est levée (22h31)

24 mars 2016